

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DAE 366** Subvention (85.000 euros) et convention avec l'association Du bleu dans les yeux (19e).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Du bleu dans les yeux (19e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

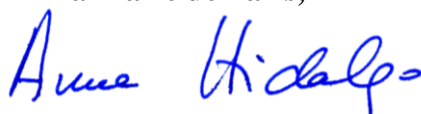
Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Du bleu dans les yeux, domiciliée 78 rue de la Villette, 75019 Paris.

Article 2: Une subvention de 85.000 euros (n° dossier 2016\_08716) est attribuée à l'association Du bleu dans les yeux (n° Simpa 187334) au titre de l'exercice 2016.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, rubrique 905, nature 6574, ligne VF55023 du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**